

Politique de l'AUM concernant les équipes compétitives de Ultimate hors ligue de Montréal

INTRODUCTION

Tel que décrit dans la charte de l'AUM sous le paragraphe 3.0, l'AUM tient à supporter, organiser et promouvoir le développement du Ultimate dans la région de Montréal tout en facilitant la communication ouverte et continue entre toutes les communautés de sport de disques.

Afin de soutenir ce but, l'AUM s'engage à donner un support tangible aux équipes compétitives hors ligue de la région de Montréal.

Une équipe compétitive a comme objectif de développer les joueurs et d'augmenter leur niveau de jeu et le niveau de jeu de l'équipe à un niveau compétitif plus élevé. Une équipe se qualifie comme compétitive en répondant aux critères suivants :

- Un minimum de 80% des joueurs doivent être membres de l'AUM;
- Les essais libres doivent être ouverts à tous en début de saison.;
- L'équipe doit démontrer une volonté et une capacité, le tout approuvé par le Directeur Compétitif du CE, de participer à un tournoi National ou International;
- L'équipe doit avoir un plan d'action défini pour l'année en cours et les futures années;
- L'équipe doit avoir des pratiques de façon régulière et intensive dans le but de s'améliorer.

Le support offert se classe sous les trois volets suivants : Logistique, Communication et Financier.

Les équipes doivent exprimer leur désir de bénéficier de ce support selon les directives du point i) ci-bas.

i) Logistique

Les équipes qui désirent être incluses dans le groupe des équipes compétitives doivent faire parvenir leur demande au directeur compétitif avant la mi-janvier. Par la suite, le directeur compétitif rencontrera les capitaines des équipes compétitives de la saison estivale pour discuter et clarifier les besoins et les attentes de l'AUM envers les équipes compétitives et ce que l'AUM peut leur offrir.

Ce que l'AUM peut offrir aux équipes compétitives :

- L'utilisation de terrains de pratiques 2 fois par semaine. Selon le nombre d'équipes compétitives, la disponibilité des terrains (lieux et journées) sera coordonnée par le directeur compétitif. Il se peut que l'AUM soit incapable d'accommoder les premiers choix de toutes les équipes.
- L'organisation de tournoi pour la pratique du sport (Jazz et Comedy of Errors);
- La possibilité de communiquer avec tous les membres de l'AUM (Discours, Affaires, site web)
- La visibilité sur le site web de l'AUM;
- Le partenariat pour trouver des terrains intérieurs;
- La possibilité de louer de l'AUM des terrains synthétiques à un prix moins cher;
- Les terrains de pratique pour le tournoi « à la pige » au profit des équipes compétitives.

Ce que les joueurs des équipes compétitives doivent à l'AUM en échange :

- Être membre de l'AUM;
- Participer aux cliniques de joueurs;
- Participer aux tournois de l'AUM en tant qu'équipe, si possible (Jazz et CoE selon le cas).

ii) Communication

L'AUM mettra à la disposition des équipes compétitives toutes ses ressources de diffusion afin de permettre aux équipes de communiquer avec les membres de l'AUM pour fin de recrutement et de communication générale durant la saison.

Chaque équipe, est invitée à informer le gérant de la ligue du message qu'elle désire communiquer aux membres de l'AUM. Ce dernier est responsable de s'assurer que l'information pertinente reçue des équipes compétitives soit transmise à l'intérieur d'un délai raisonnable aux membres de l'AUM.

iii) Financier

Le support financier offert aux équipes compétitives hors ligue de la région de Montréal se divise entre les bourses de l'AUM (telles qu'approuvées par le Conseil suite à l'analyse financière de l'année courante) et l'apport pour la saison en cours de commanditaires aux événements de l'AUM. La répartition des sommes aux équipes est basée sur la contribution de l'équipe à la communauté montréalaise du Ultimate.

Pour se qualifier à la contribution annuelle aux équipes compétitives, au moins 80% des membres de l'équipe doivent être membres de l'AUM. Sinon, l'équipe ne se qualifie pas pour la contribution financière.

Afin de quantifier cette contribution annuelle, le système de pourcentage suivant est utilisé :

- 1- 60% pour bénévolat = nombre d'heures de bénévolat de l'équipe
Note : - Un joueur membre exécutif ou officier exécutif de l'AUM ou Directeur de tournoi ou d'évènement de l'AUM = 50 heures (deux joueurs éligibles par équipe)
 - Un joueur membre d'un comité de l'AUM = 20 heures

- 2- 10% pour participation à des tournois = nombre de tournois pour la saison courante + $2 * CUC + 3 * WUCC + 3 * UPA$
Note : -participation aux Championnats Canadiens (CUC), aux Championnats Mondiaux (WUCC) ou aux Championnats UPA équivaut à la participation à deux tournois ou trois tournois selon le cas.

- 3- 30% pour performance de l'équipe = $1/p + \text{victoires}/4 + 2^{\text{ième}}/8 + \text{semis}/16$
Note : p = Position à la fin des CUC.
Victoires = Nombre de trophées SOTG ou gagnant de la finale d'un tournoi durant la saison (Finale de division inférieure indépendante incluse)
 $2^{\text{ième}}$ = Nombre de défaites en finale d'un tournoi
Semis = Nombre de défaites en demi-finale d'un tournoi durant la saison

Toute l'aide financière disponible sera répartie en fonction du pourcentage de points d'une équipe par rapport au nombre total de points de toutes les équipes éligibles (voir exemple explicatif) et

distribuée annuellement à l'automne. Toutes incertitudes quant à l'application des règles de calcul des points énoncées ci-haut seront tranchées par un vote des membres exécutifs de l'AUM. La compilation des heures de bénévolat doit être corroborée par un membre exécutif de l'AUM.

L'élaboration de cette politique de l'AUM concernant les équipes compétitives de Ultimate hors ligue de la région de Montréal est liée au besoin de rigueur de l'AUM au sujet de ses activités et au besoin de formaliser ses relations avec ces équipes compétitives.

Exemple explicatif du calcul de l'aide financière aux équipes compétitives de Ultimate hors ligue de Montréal

Hypothèses du calcul :

- supposons quatre (4) équipes compétitives ayant fait parvenir au Directeur Compétitif des demandes complètes, désignées pour fin de l'exemple F, G, M et S.
- supposons un montant approuvé par le conseil d'administration de l'AUM comportant une bourse de 5000\$ à l'intention des équipes compétitives de Ultimate hors ligue de Montréal.

Quantification de la contribution de l'équipe F à la communauté montréalaise du Ultimate

12 joueurs sur une équipe F qui est composée de 15 joueurs sont membres de l'AUM, donc l'équipe se qualifie pour l'aide financière (plus que 80%).

a) $F2 = 165$ (2 membres exécutifs*50 + 1 membre d'un comité*20 + 45 heures de bénévolat)

b) $F3 = 12$ (7 tournois + 2*CUC + 3*WUCC + 0*UPA)

c) $F4 = 1/8 + 1/4 + 3/16 = 9/16$ (8^{ième} au nationaux, une victoire pour un SOTG et 3 défaites en demi-finale)

Répartition de l'aide financière en fonction du pourcentage de chaque équipe par rapport au totaux de toutes les équipes éligibles

$$\text{Montant pour équipe F} = 5000\$ * \left(0.6 * \frac{F2}{F2+G2+M2+S2} + 0.1 * \frac{F3}{F3+G3+M3+S3} + 0.3 * \frac{F4}{F4+G4+M4+S4} \right)$$

NB: Le montant proposé est la somme des profits des tournois du Jazz et du Comedy of Errors jusqu'à un maximum de 5000\$. L'argent sera remis au gala de l'AUM soit au mois d'octobre de chaque année.